



## ANNULATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la Commission scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais que conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Projet de loi 40)*, le mandat du Conseil des commissaires et du Comité exécutif des commissions scolaires a pris fin le 8 février dernier. Conséquemment, toutes les séances ordinaires du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) sont annulées.

À compter du 15 juin 2020, un conseil d'administration sera formé pour chaque centre de services scolaires et celui-ci devra notamment établir le calendrier de ses rencontres publiques.

Donné à Maniwaki, ce 20<sup>e</sup> jour de février 2020.



Louis-Philippe Larivière  
Secrétaire général, CSHBO